L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No [illegible] rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 13 OCTOBRE.

FEUILLETON

LES NAUFRAGÉS DE L'AMOUR.

Par André THOMAS.

CHAPITRE XV.

APRES L'ORAGE.

Forcée de se taire en présence de Mme de Graule furieuse, Adrienne n'avait pu que se retirer avec dignité, mais à peine se trouva-t-elle dans la cour du château, toute énergie morale l'abandonna; elle ne sentit plus que sa blessure profonde faite par un outrage immérité. Eperdue, la main machinalement tendue comme pour ne pas se heurter aux obstacles, elle marchait à grands pas. Par un phénomène de concentration des forces vitales fréquent dans les grandes émotions, elle ne voyait plus, elle n'entendait plus: le courant l'emportait comme une branche morte.

Elle arriva au coin d'un chemin dans la campagne. On eût dit une somnambule se réveillant en plein champ après s'être endormie dans sa chambre. Elle se demandait si elle n'était pas obsédée par un songe cruel. Mais non: elle reconnaissait bien l'horizon, les chemins, le pays, les maisons du village groupées autour du clocher dans la vallée comme des brebis autour du pasteur debout. Chaque battement de son cœur lui redisait les mots terribles qu'elle avait entendus. Un désespoir immense, absolu, s'empara d'elle. A quelques pas, une traînée de brouillard indiquait le cours de l'Yonne: le démon du suicide la tenta, mais il dut reculer aussitôt; car à travers l'ombre de la nuit, elle venait d'apercevoir une croix rustique plantée un peu à l'intérieur des terres et qui se dessinait en noir sur l'immensité. A ce signe éloquent pour elle, sa défaillance devint plus chrétienne. Elle se jeta à genoux dans l'herbe et resta là à prier pendant une heure. Ce qui l'affligeait le plus, c'est qu'elle ne se sentait pas le courage de quitter le pays en laissant derrière elle une injuste accusation: son honnêteté ne pouvait se résoudre à endurer cette flétrissure.

Enfin, un peu soulagée par l'effusion de ses larmes, elle se dirigea vers la maison où avait été nouvellement installée l'école provisoire. La se trouvaient quelques livres ou d'innocens souvenirs qu'elle désirait emporter; car elle était fermement résolue à quitter Cézy la nuit même pour aller se réfugier au loin dans la paix consolatrice d'un couvent. Elle écrivit au maire afin de lui annoncer qu'elle mettait son projet à exécution. Puis dans l'intention de prendre un train qui passait vers minuit, elle referma la porte de l'humble école.

Une silhouette noire se dessina à quelques pas de la maison, et vint à elle:

—N'ayez aucune crainte ni surprise, mademoiselle; c'est moi, votre ami Trapinel. J'étais persuadé que vous sortiriez de chez vous cette nuit, vers cette heure-ci, un petit paquet sous le bras: mes pressentimens ne m'ont pas trompé. Vous voulez nous fuir, et pour jamais! La détermination que vous prenez va cependant nous être fatale à tous. Ecoutez-moi: je sais que ma fille a été injuste envers vous dans sa colère. Pardonnez-lui: les circonstances se sont réunies pour la rendre malheureuse et lui ôter tout discernement. Quelque douloureux que soit en ce moment l'abaissement que vous a fait éprouver son injure, elle est mille fois plus à plaindre que vous. Rien ne peut vous donner une idée de la situation dans laquelle elle s'est mise volontairement par les emportemens de sa folie. Je ne puis pas vous être plus précis, mais sans me comprendre entièrement, vous allez avoir compassion d'elle: à cette heure, elle est en proie au délire, elle est entourée de médecins. J'ai pour elle une tendresse très vive. Eh bien! si l'on me l'eût donné à choisir, j'aurais préféré la voir tomber morte à mes pieds que de l'entendre dire à son mari ce qu'elle a dit de ce qu'elle s'est trouvée seule entre lui et moi.

L'accent sinistre de Trapinel exprimait toute l'immensité de son désespoir, quant à des larmes, il n'en avait plus.

—Mon Dieu! fit Adrienne, suis-je donc tellement reprouvée qu'il ait suffi de mon passage dans votre famille pour qu'elle soit à tout jamais désunie!

—Ne vous reprochez pas des malheurs qui ne sont pas votre œuvre. J'ai bien reconnu la part de culpabilité de chacun, la vôtre est la moindre. Maintenant, je comptais faire appel à votre vertu et vous demander peut-être des sacrifices au-dessus de vos forces. Nous pouvons causer ici, personne ne nous entendra ni ne nous gênera. Vous savez à quel point j'ai de l'estime et de l'amitié pour vous. Je vous prie en retour, d'avoir assez de la confiance et de l'abandon. Vous quittez votre école et ce village à l'instant même; où allez-vous?

—Chercher la justice et la vérité dans le sein de Dieu. Je me retire du monde.

—Mais, ma pauvre enfant, vous ne comprenez donc pas que si vous disparaissez ainsi subitement après les événemens qui ont eu lieu ce soir même au château, et qu'on interpréterait alors à votre désavantage, vous sembleriez, par cela même, témoigner de la confusion et des remords?

—C'est vrai, dit Adrienne anéantie. Mais alors, que dois-je faire? Je ne pourrais même pas mourir sans tourner contre moi le jugement du monde!

—Vous devez vivre bravement, à la face du monde, et rester à poste que la Providence vous a donné.

—Mais vous me conseillez là un stoïcisme qui dépasse mes forces.

—Pouvez-vous songer à vous réfugier dans la vie religieuse comme dans une tombe anticipée! Les chagrins ou les désillusions suffisent-ils à déterminer une vocation qui ait des effets durables? Je ne crois pas que parce qu'elle a été blessée dans le monde une âme puisse se consacrer exclusivement à Dieu. La grâce divine est certainement un refuge, mais le mérite est le premier des biens que la Providence nous donne à acquérir, et ce ne saurait être en fuyant toute occasion de lutte que nous prendrions place parmi les victorieux. Combattre vaillamment en cherchant à trouver en nous les forces que nous demandons au ciel et en faisant notre possible pour éloigner de nous les chances de défaite, voilà quel doit être le plan de conduite d'une personne placée dans votre situation.

—Vous voulez que je reste à Cézy? répétait Adrienne.

—Oh! je vais vous demander bien plus encore! Mademoiselle, il y a un mois environ de cela, je me permis, pressentant les dangers que pouvait vous créer votre isolement, de vous offrir le bras d'un guide, d'un époux. J'essuyai un refus. Eh bien! j'en reviens à mon idée, et aujourd'hui, refuser le parti très convenable que je viens encore à vous offrir, ce serait non-seulement vous détourner de la dernière planche de salut que vous deviez espérer, mais encore repousser l'unique moyen qui soit en votre pouvoir de démentir en même temps et les calomnies des méchantes gens et les soupçons de ma pauvre fille. C'est en ce moment dans les agitations d'une crise nerveuse; quand elle va reprendre ses sens je réparerai auprès d'elle, il faut que je puisse lui dire: "Tu t'es trompée: Gontran et Mlle Berneur causaient à l'écart parce qu'il s'agit d'un mariage pour elle. D'ici à trois mois, elle épouse un honnête homme qui lui a depuis long-temps voué une profonde affection, M. Jacques Heuzey."

—Permettez-moi de réfléchir, monsieur Trapinel, dit Adrienne saisie comme si elle était tout à coup plongée dans un bain froid.

—Réfléchissons ensemble: mon expérience de vieillard ne sera pas de trop dans vos délibérations.

—D'abord, reprit Adrienne, je connais, il est vrai, M. Jacques Heuzey sous les meilleurs aspects: je lui crois de l'intelligence et de la délicatesse, mais jamais je n'avais songé qu'il pût être question d'unir ma destinée à la sienne.

—Il y avait pensé, lui, et la preuve, c'est qu'il m'avait parlé de ce rêve il y a quelque temps, et qu'il m'en reparlait d'une manière plus formelle ce soir même, après ce dîner qui nous avait réunis dans la chambre des enfants. Je crois même que mon gendre avait entendu notre conversation à ce sujet, et qu'il vous avait attirée à l'écart afin de me devancer et de sonder vos intentions. Mais la jalouse intervention de ma fille a très probablement interrompu avant qu'il ait eu le temps de s'expliquer.

—En vérité, il ne m'a fait aucune ouverture à cet égard, dit Adrienne.

—Soyez-en sûre: ce devait être l'objet principal de votre entretien, s'il n'eût pas été troublé. Vous dites que jusqu'à présent vous ne vous êtes jamais consultée quant à M. Heuzey. Croyez-en mon expérience: pour faire un heureux ménage et fonder une honorable famille, il n'est pas absolument nécessaire que l'imagination ait encombré de fleurs un sentier qui va devenir avant tout celui du devoir. Que l'antipathie ne vous prophétise pas l'aversion, et cela suffit. Les mariages d'inclination réalisent rarement de trop grandes attentes de félicité, tandis que les mariages de raison, par cela même qu'ils ne se sont pas conclus sous l'empire de l'illusion, amènent relativement des résultats heureux.

Une estime mutuelle a déterminé une sympathie profonde et bientôt va venir une infinité de tendresse, qui aura toutes les prérogatives et toutes les joies de l'amour sans qu'elle soit la passion même, la passion si prodigue dans ses promesses, si exigeante dans sa tyrannie, si dévorante dans ses appétits et si promptement rassasiée. Jeunes filles, recherchez donc avant tout les conditions du bonheur selon la raison, et sachez soumettre les prétendues aspirations de votre âme aux prescriptions de la sagesse. Des enfans vont sanctifier de leur innocence l'asile que vous leur après préparé. N'est-ce pas surtout à ces ravissans petits êtres que votre sollicitude doit appartenir? Pour protéger leurs premiers pas, vous avez compté sur l'énergie maternelle prête à déborder de votre cœur; mais, ensuite, pour leur donner dans l'honneur de votre foyer ces exemples primordiaux si décisifs pour eux, ne voulez-vous pas avoir à citer le chef de votre maison, afin de maintenir ainsi une double filiation.

La recherche de l'honnêteté doit donc être la première garantie de l'aveuir. Dans ce que je vous dis là, mademoiselle, vous reconnaissez une certaine vérité, n'est-ce pas? Alors vous devez comprendre que [illegible] votre bonheur, je vous propose [illegible] un honnête homme. Maintenant, [illegible] engageant résolûment, comme je vous [illegible] encore [illegible] fois, dans les liens du [illegible] non-seulement vous imposez silence aux conjectures [illegible] et vous prouvez la

[illegible] de vos intentions, mais encore vous prenez la seule voie où il vous soit possible de rencontrer le véritable [illegible] [illegible] que sa droiture a [illegible] qu'il est [illegible] comme [illegible], jusqu'au ce qu'il sera comme [illegible].

—J'ai certainement entendu parler de sa piété filiale, dit Adrienne, mais...

—Oh! quand vous le connaîtrez tout-à-fait, vous me remercierez d'avoir songé à en faire votre fidèle compagnon.

—Monsieur Trapinel, reprit Adrienne après un instant de méditation silencieuse, vous venez certainement de m'ébranler dans mes résolutions, à ce point que je n'oserais plus donner suite au projet qui me faisait entrevoir un port assuré. Mais n'exigez pas trop de mon cœur encore brisé par des tressaillemens douloureux. Il est de ces distances qu'on ne saurait franchir d'un seul bond. J'espère, avec l'aide de Dieu, continuer à me rendre digne de votre estime, et je me sens capable de tout entreprendre pour la mériter; mais ne me demandez pas trop à la fois: je ne puis aller que pas à pas et à tâtons, comme un aveugle. Je ne vois pas clair en moi-même.

—Je sais bien, répondit celui-ci, que dans l'état moral où vous êtes, vous devez discerner à peine; c'est pour cela que je me suis offert à vous conduire par la main. J'en suis sûr; je connais le chemin par lequel il faut que vous passiez pour être sauvée. Je réponds de vous; je m'engage à vous rendre à peu près heureuse, si vous consentez à vous laisser guider par moi. Imaginez-vous qu'en tombant au fond d'un ravin vous avez en réalité perdu la vue et que je viens à passer par hasard. J'ai entendu vos cris de détresse, j'arrive auprès de vous. Pour remonter, le chemin est périlleux. Laissez-moi faire, j'ai la force suffisante, je vous prends dans mes bras, et en vous cahotant le moins possible, je vous retire du précipice. Enfin, vous voici dans une prairie où l'on aperçoit même quelques fleurs, je vous abrite de mon mieux contre les sifflemens de la tempête; vous parvenez à vous endormir. Quand vous vous réveillerez, les effets de la chute seront atténués, vos yeux se seront ouverts à la lumière, et vous me tendrez la main en me souriant et me disant merci.

(A continuer.)

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL...Propriétaires.

SUCCES IMMENSE

De la grande Compagnie de Variétés.

Représentation tous les soirs et les samedis à midi.

TOUTE ESPECE DE SPECTACLES.

NOUVEAU PROGRAMME

TOUS LES SOIRS.

Le contrô e est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.

13oct—

UN GRAND BAL PARÉ ET TRAVESTI sera donné

SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1865,

PAR LES

DISCIPLES DE BERANGER

AU MECHANICS INSTITUTE,

Rue Dryades (continuation de la rue Bourgogne entre les rues Canal et Commune.

—Directeurs—

Charles Bienvenu — E G Gottschalk
Richard C Bond — A L Tissot
L P Caronge — F Bienvenu
J W Watson — M B DuBuisson

—Comité d'invitation—

L F Marchand — N Fidel
F Henry — Charles Escousse
Charles Curien — E A Bozonier

—Comité de réception—

L Gery — L Vallée
Placide Bienvenu — Henri Baret
Frederick Laudreaux — J W Watson
A E Lamarre — Alex Hausse
Emile [illegible] — Henry Werhmann
A Jarry — A Rousset

Le comité d'invitation se réunira les vendredis et les mercredis de chaque semaine.

☞ Prix du billet: $2. On peut avoir des billets en s'adressant au Président, rue de Chartres, No 201; au Vice-Président, F. Fidel au coin des rues Toulouse et Chartres; à J. N. Curien, rue Toulouse, No 20; à L. Vallée rue du Camp, No 71. 13oct

GRAND BAL DE SOCIÉTÉ

Donné par les jeunes gens français du Quatrième District,

Le Jeudi, 19 octobre 1865,

Au MAGNOLIA HALL,

Encoignure des rues Tchoupitoulas et Neuvième.

—Directeurs—

François Rey — Etienne Poque,
Bernard Chouveau, — Antoine Salomon.

—Commissaires—

Irénée Soulé, Jean Cazeaux, Raymond Labattut, Joseph Barrere, Dominique Dufard, D.. L. Jean Marie Sonat.

Prix du billet, $1—On peut se procurer des billets et invitations pour dames au café encoignure Madison et Levée, au Napoléon Exchange, face au marché Magasin et à l'encoignure Chippewa et Louisiana Avenue, au café de M. Moster. Le bal commencera à 8 h. 10oct—2

Bal paré des Odd Fellows

(Premier de la série)

Au profit de la Société de Secours pour les Veuves et les Orphelins,

AU MECHANICS INSTITUTE,

JEUDI SOIR, 26 octobre 1865.

LES demandes de billets d'invitation pour les dames doivent être faites par écrit; on devra y indiquer la résidence des dames pour lesquelles on désire les billets, et les lettres doivent être laissées au bureau du Grand Secrétaire, à la Salle des Odd Fellows, ou à l'un des Directeurs. Il ne sera pas émis d'invitation après mercredi 25 du courant.

—DIRECTEURS—

M W G M A W Hunter, — P G M H Millspaugh,
P G J Meyer, — R W D G M G Neugasser,
P G M J S Burke, — P G M Haskell,
R W G W J G Hirdes, — P G G W Roper,
V G N Richards, — R W G S H Bier,
P G R O Abbott, — P G J A Florat,
R W G T N W Woolverton, — P G H D Gray,
P G P Schneider, — M W G P E M Kuehn,
P G J Neuhauser, — N G T Falls,
M E G H P J Potter, — W F Mack
V G H W Graham, — M E P G H P W L Williams
P G J O'Conner. — P G M L Holmes, Président.

Le salon de toilette des dames et la chambre où se déposent les chapeaux et les manteaux seront confiés à des personnes capables. 8 oct

A LOUER.

La maison et le magasin No 80 de l'angle des rues Royale et Conti; la maison et le magasin No 24 de la rue Royale; la maison et le magasin No 51 de la rue Conti, touchant au coin de la rue Royale. S'adresser au No 168 de la rue Conti, coin Rempart. 1sept☞

MAISON DEMANDÉE.

Une famille respectable désire louer, pour le 1er novembre, ou avant, et faire se peut une maison en bon état, composée d'environ six appartements, avec gaz et water works et une cour convenable. S'adresser à R. L. Box No 479, Post office, New Orleans [illegible]

AVIS.

A VENDRE à des conditions avantageuses, quatre BIENS DE CAMPAGNE situés dans la paroisse St Bernard, savoir: Un à un mille plus bas que les casernes et les trois autres sur la Usine Chalmette.

Trois maisons à vendre dans la rue St Louis, entre Tremé et Marais; deux maisons dans la rue du Bassin entre Conti et St Louis.

Trois magasins à louer rue St. Louis Nos 8, 10 et 12, S'adresser à Ed. FAUCHET, courtier 26sep—1m Passage de la Bourse No 16

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES B. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez. 24 sept—3m

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE 196......RUE DU CANAL...... 196 entre Bourgogne et Rempart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 1º oct—1m

A. F. McLAIN, M. D. D. D. S.

14, RUE BARONNE.

Nouvelle-Orléans.

Etant de retour à la Nlle Orléans, après une courte absence, annonce à ses amis et au public qui pourraient avoir besoin de ses services qu'il a repris l'exercice de sa profession de dentiste. 5oct—1m

J. S. KNAPP, Dentiste,

Donne ses soins à toutes les personnes qui s'adressent à lui comme CHIRURGIEN-DENTAIRE à son cabinet 15......RUE BARONNE.......15 Près Canal.

28sept—3m

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans.

RUE ROYALE, No 4.

Nlle Orléans, 14 septembre 1865.

CONFORMEMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires est convoquée; elle aura lieu à ce bureau LUNDI 16 octobre prochain, dans le but de prendre en considération la question de savoir s'il convient d'augmenter le stock de la Compagnie pour construire et équiper le chemin [illegible] rue de la Levée et d'autres rues, de la rue du Canal aux Casernes [illegible]. J. COLE, 15 sep—3m président.

DEMANDE DE COUTURIERES

PLUSIEURS bonnes modistes [illegible] robes trouveront immédiatement de l'emploi [illegible] Mme CHARLOTTE LEVY, 123, rue du Canal. 7oct—[illegible]

L. E. MARCHAND IMPRIMEUR,

201......RUE DE CHARTRES.......201

Entre Dumaine et St-Anne.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté son bureau au No 33 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune. Cette Compagnie assure contre les risques de FEU et de RIVIERE, et fait un rabais à VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant de leurs polices.

—DIRECTEURS—

[illegible]

Lettres non réclamées

Restant à la Poste de la Nlle-Orléans, Région de la Louisiane, le 12 Oct 1865.

De les guichets ou [illegible] seul [illegible] sont ouverts de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 à 11 A. M.

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

[illegible] pas été [illegible] seront envoyées au Bureau des lettres [illegible].

Timbres d'affranchissement.

Les timbres d'affranchissement doivent être placés à l'angle supérieur de droite de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le timbre de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

A

Abadie, Cirous et Arascou, James Andemas, Mme — Abadie, Louis Alajano, Francesco — Adam, Marguerite Andes, Joaquin F

B

Barthélemy, V; Barbecot, Jules; Bené, Aimé; Brochette, G B; Bastie, Lorenzo; Bolhammé, pr Clémentine Gervais; Bossaard, Cha; B tancourt, Mrs F; Broussard & Foster; Boudet, Le Louison; Bodin, pour Virg. Freeland — Boyhl, H; Balsarenne, Jos; Blaise, A R; Barbadoh, pour A Benoist; Bernard, Gilbert; Betat, M, à bord de la [illegible]; Bloch, Constant; Bouchelle, F; Bourgeois, Louis; Bujac, M J — Brenix, Jos A; Bapomez, Jos; Barrome, Ant; Bastie, Angelo; Beilliecq & Bienvenu; Bernard, Dauphin; Bonnasson, Mrs M A; Brival, J F; Boutroue, V; Bordes, Vve; Borin, Elias; Bragier, Octave

C

Castagne, Brd; Chenard, Vve A; Chanet, Hy; Cazaux, Mme P; Cantel, L; Casetti, Giuseppe; Chotier, Octavie; Connau, J J; Constant; Curtis, Mme, rue St-Philippe — Casanave, G; Chapou, F; Carretero, A, y Hermandes; Cachot, A; Cadon, G. & Co; Cotnerel, special; Community, Jos; Corneille, Jos — Chillié, Dr E; Cahden, r. St. Anne; Chafgou, Hy; Charrenia, J M; Carrère, Mme, rue St-Pierre; Crosier, R; Cross, J S; Compagne, Ant; Cott uas, G

D

Dalg's, P; Ducomy, Cha J; Dajeran, Ad; Desreyaux, Mme; De Lassalle, F; Debet, Ph; Donovick, A N; Deffis, E; Deville Avrignac; Dumesnil, Martin; Daviche, Pierre; Dupuire, O — Danna, Giuseppe; De Ricenora J; Delassize, L C; De Tuam, L W; De Prendre, Hév.; Dejean, A; De la Rose, W; De Costa, Ant; Dalbonde, Mme; Dumoutin, E; Durive, Jules; Duperon, L — David, J M; De Marigny, Mr G; De Cas-[illegible], Mlle; DeVarenne Léonie; Deborgne, Mme M; Dumetias; Denny, Mr Denise; De Tongers, Jos; De Bois, Mme M C; Dopre, Eug; Dajon, E; D-vel, Th

E

Esclava, A; Esponto, Ant — Esquisne, Mme A — Eray, Jacques

F

Faget, Mrs G; Fabre, Antoinette; Faucher, J; Fealon; Fernandez, Antony; Fresnes, Ignacio; Follain, A — Favaron, Jean; Fauchier, James; Fechim, J W, & Co; Ferres H & Co; Ferray, Eug; Fournier, Mme F; Fertier, G — Fenerico, A C; Farrot, H M pour J H Grover; Fortier, Chs; Ferran, Joe; Fos, Joséphine; Forstall, Mme Chs

G

Gastinel, L; Garie, L F; Gardeoghi, L; Greller, Joseph; Guest; Gittiere, J M; Gomita, Anna; Goilard, J J — Gautier, G E; Garcia, E F; Garcia, B[illegible], J; Germaine, Celestine; Grillett, L Cha; Gonzal à Louise; Guérin, J J — Grandpré, P; Guedin, J; Geymond, Pierre; Gaulreau, sordet-biet; Giseche, Clara; Guertseau, Chs

H

Hauffman, Henry; Huard, M H — Henri capit de la Herriman & Chesné Cercle

J M

Jamet, Antoinette; Jagot, Alfred; Kildt, G — Isaac, Max; Julie, Louis — Isconnet, Jean; Karsloge, M

L

Laborde, Mrs M; Labarthe, J J; Lavergne, T; Lacabe, Ant; Labarre, F V; Lamotte, Désirée; Laurioelle, Gicv; Le Grand, S E; Lemar & Gust; Laubère & Co; Lucoline, J A — Labarthe, Jos; Lemont, Mme Wm; Latour, John; Launay, à bord le Penelope; Landreaux, F; Labarthe, Sieia; Lefouillon, Vve; Leufould, Marie; Lopes, David — Lafenètre, A J; Lartigue, N A; Lavason, A; Laiso le, Jean; Ladanet, Vve; LaMenthe, Michele; Leroy, Aug; Léaumont, Chs; Logue, F; Llorel, J y Marquez

M

Marseilles Dr M C; Maugiarotti, H; Mayer, Alfred; Martel, S A; Mattina, Giuseppe; Mal[illegible], B; Mingaro, Vinct; Monsoior, Pierre Mell; Morfedomido, Luigi — Marino, L; Maronde, Jacques; Meline, abbé; Maxent, H; Meyer, Salomon; Mendal, L M; Misiocq, J — Massard, Alex; Marcelle, Cecile; Maitrejean, D; Maguet, Joseph; Merveud, Catharine; Mignoe, A; Moruen, Mrs pour Mme C. Simones

O

Ouillber, Mattide

P

Paturnes, C; Palmisano, Felice; Pepin, A; Petit, A; Picard, Claude; Picone, Ant; Puech, James — Pa[illegible]s, G; Palmisano, Lucie; Petetin, Ha; Pecora, Paul; Pirio, M y Gornée; Post, Lorenzo — Pasteur, C N; Palmisano, G; Pretre, Juan; Phillipeaux, E D; Plassine, Dque; Puissegur, Jean

Q

Quemeneo, A à bord du Tureone — Quararello, Angelo

R

Rancour, A; Baguette, P; Remond, diadist; Renie, N pour C Tranoul; Rivière, Eugenia; Rodrigues, Joseph; Roy, Martin; Roques, Amilie; Roux, J F — Raymond, Eulalie; Rapier, A; Randwein, F; Reaevagtio, Ant; Richard, Mme; Ruiet, A E; Roux, John pour J Emilio; Rodrigues Ramon; Ruscho, Oscar & Co — Ramires, Gaetano; Randazza, Gaetan; Redonière, J; Ribaud, J N; Richard, Mme Z; Roch, Arthur; Rousse, Guillaume; Roux, John pour Vve Gaudie; Ruiz, Pedro

S

Savini, Eusebio; Sel, Alexis; Souby, E J — Sparro, Giuseppe; Shemanaydre, Zoe — Sequeia, Helene; Silve, Juan Pereira

T

Tabary, Mrs H J; Talbot, Ed; Tégle, Homer; Tisso, Pierre — Terdy, A J; Tequino, F; Terrebonne, Le Tournier, Claude — Tabary, Hy; Tranchino, Salvat; Tirado, Pauline; Truzeau, Alex

V

Verdichisso, Ant; Valery, Hy; Verneuil, Mme C — Vaotier, Dque; Vuibei e, Hulie; Vreeland, Mme E — Vasquelle, J; Vocrnese, Mme O; Vallée, Aug

W

Weiss, Vve

Z

Zibilich, Giuseppe — Zanco, Ant.

S. W. TALIAFERRO,
Maître de Poste.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.

Bateau à basse pression.

Pour Mobile, partant samedi 14 Oct.

à l'arrivée du convoi de 4½ heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCKS neuf, en fer et à basse pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, No 135, rue Gravier.

On ne recevra pas de fret après 2 heures 1½.

DEPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 4 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des commodités. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent 21sept Front Levée, No 7.

BISCUITS! BISCUITS!

LES soussignés ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits, annoncent à leur clientèle et au commerce en général, qu'ils sont prêts à recevoir des commandes et à les remplir ponctuellement. On trouvera constamment à leur établissement:—

BISCUIT FRANÇAIS, — BISCUIT SODA,
do Pilote, — do à la crème,
do au beurre, ronds et carrés, — do Boston.
Pic nic — do

C. MARCHAL,
15sept—3m — 128 rue Dryades.

CHANDELLES, SAVON, &C.

DEUX CENT CINQUANTE caisses chandelles de suif pressé pouvant être détaillées à 5 cents pièce. Savon d'huile de Palme (Palm soap) de qualité extra, savon Marseille, très bon marché et de bonne qualité sardines, savon de Marseille, vin rouge et vin blanc huile d'olives, vermouth, N P, &c., &c.

A vendre par — S. HESSE,
7 oct—1m — 3, rue Tchoupitoulas

AVIS AUX DAMES.

MAISON FELIX SARON,

214.......RUE BARONNE.......214

COIN GIROD.

Le soussigné a l'honneur de rappeler aux Dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de cheveux de la première maison de Paris et offre aussi un des plus beaux choix de peignes, ivoire, écaille et cristal taillé, pour lui et coiffure, brosse ivoire, buffle incrusté. Toutes ces marchandises seront vendues à 25 p% meilleur marché que toute autre maison. Il attend par les navires St Paul et Sainte Geneviève du Havre un grand assortiment de parfumerie fine des maisons Lubin, Guerlain, Ladvocat, etc. Un grand salon est réservé pour la coiffure des Dames. FELIX SARON. 6oct—6

Le Dr T. ANTOINE, médecin français,

FAIT connaître respectueusement au public qu'il pratique en cette ville, par une doctrine spéciale fondée sur le principe de la connaissance certaine de ce sens efficientes de toutes nos maladies, qu'une expérience et une pratique de plus de soixante années par les prédécesseurs, et de trente par lui l'ont mis à même d'appliquer comme infaillible dans toutes les maladies curables. Son mode de traitement étant simple et facile, dans l'intérêt de l'humanité est franche et pour son conlag ement, le Dr. Antoine croit de son devoir de rappeler qu'il a un succès certain sur les plaies et des maladies graves, même souvent réputées incurables, telles que paralysie, apoplexie, rhumatisme, goutte, sciatique, épilepsie, (mal caduc) asthme, hydropisie, phthisie pulmonaire, consomption, &c. — ces cinq dernières maladies n'étant qu'au deuxième degré.

Guérison certaine de plaies et ulcères anciennes et invétérées, et toutes les maladies de la peau, sans excepter la teigne ni les maladies secrètes, de même toutes les maladies des enfants, quelque jeunes qu'ils soient, étant traités à temps.

Les mots ne prouvent rien. Le Dr. Antoine a à l'appui de ce qu'il avance sur sa méthode de traitement, plus de deux cent mille faits de guérison, prouvés et [illegible], à commettre à [illegible].

Consultations tous les jours, dimanche excepté, de huit heures du matin à six heures du soir, No 39 rue Bourbon, entre Bourbonne et Bienville 8 sep ssl3 oct—3m

Entrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie;
WILTON, 3 plis et Ingrain;
VENITIENS et autres tapis;
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c;
TOILES CIREES de différentes largeurs et qualités;
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, tentures et ornements, abat-jour, corniches et bandes, [illegible] prix modérés pour le comptant.

☞ A. BROUSSEAU & Co.

Perdu ou volé.

UN CERTAIN BILLET pour la somme de quatre cents piastres, tiré par John K. Coco, à l'ordre de et endossé par Oscar Poyant, à un an de date, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, lequel billet a été renouvelé, payable, [illegible] [illegible] Le dit billet a [illegible] ou [illegible] de la succession de Christian Jeanson et devra être consigné, [illegible].

JEAN MAREHAU, rue Urquhart, No 49, [illegible]

CHAMBONNET & GASONGE, avocats, 7sept—[illegible] Passage de la Bourse, No 30

Pour NEW-YORK, directement

COMPAGNIE DE CABOTAGE.

Départ, [illegible], [illegible] octobre, à 8 heures du matin.

POUR NEW YORK,

Le steamer ALABAMA,

de 1ère classe, capitaine Limeburner, partira du wharf, en potence 16, 1er District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Premières chambres...........$60
Secondes chambres...........$0

On garantit Passerades au plus bas taux.

Pour fret ou passage, s'adresser à

G. L. LAUGHLAND,
Rue des Magasins, No 64.

L'ALABAMA sera suivi du FLAG.

Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New York, 71 West Street.

10oct—[illegible] — D. N. CARRINGTON, Esq. Agent.

A VENDRE

Une belle goëlette américaine très convenable pour le service de Cuba et du Texas, est offerte à très bas prix. S'adresser au No 38 de la rue Tchoupitoulas, à M. A. SCHUERMANN.

1fsol—

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne désignés pour ce service sont les suivants:

WASHINGTON.......3204 tonneaux....900 chevaux
LAFAYETTE.......3204 do ....900 do
EUROPE.......3204 do ....900 do
NAPOLEON III.......presque terminé...1100 do
ST-LAURENT.......en construction, grande force.
VILLE DE PARIS — do — do

Départs de New York.

LAFAYETTE ou WASHINGTON.....vendredi 13 octobre
EUROPE, Duchesne.........vendredi 10 novembre

Prix du passage en or.

Première classe, $135. — Seconde classe, $80.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus [illegible] de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
7, Broadway, New York

A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel).
Au Havre—chez William Iselin & Cie. 3 fev—[illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

LES tableaux d'évaluation d'Etat, pour la ville de la Nlle-Orléans, pour l'année 1865, sont exposés et peuvent être examinés par le public, PENDANT TRENTE JOURS, à partir du 2 octobre prochain, aux endroits suivants:

Premier District Municipal — Salle No 15 Hôtel de Ville.
Deuxième do do — Rue St. Pierre No 37
Troisième do do — Rue de l'Esplanade No 6
Quatrième do do — Rue Rousseau, près la rue Jackson, et salle No 15 de l'Hôtel de ville.

JOHN A. WATKINS,
Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.

1er oct—1 15 22 29

INSTITUTION A. DARROT.

POUR LES DEUX SEXES.

1[illegible]......Rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse...... 1[illegible]

CHAQUE département a son entrée et ses classes particulières.

La couture et les ouvrages d'agrément font partie de l'instruction.

Une personne compétente s'occupera spécialement des enfants qui se préparent à la première communion. Pour les conditions, s'adresser à l'institution. 30oc 1m

COLLEGE St-CHARLES,

L'ANNÉE scolaire au Collège St-Charles (Grand Coteau) commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 20 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $300 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Entrée: $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension—La musique, à la volonté des parents.—Ce sont frais. Les articles de literie peuvent être fournis au Collège au prix de $15 par an.

Pour informations plus spéciales s'adresser à F. RENAUSSE, S. J. F. POURSINE & Co., agents, 27 oc t—[illegible] 31 oct. No 15 rue Natchez

AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile. S'adresser, rue Tremé entre Ursulines et Hôpital, No 267. 1er septembre—3m

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.

Au coin des rues Baronne et Girod.

CET établissement est maintenant ouvert pour le traitement des maladies et les opérations chirurgicales, par le Dr Trudeau et Capdevielle de la faculté de Médecine de Paris.

Le département pharmaceutique est confié à M. J. A. Le Nouville, ci-devant de l'hôpital de la rue du Cirque.

Consultations de 1 heures à midi par le Dr Capdevielle, et de midi à 3 heures par le Dr Trudeau.

Consultations gratuites pour les pauvres. 25 sep—3m

Rosenfeld & Pass,

Crinolines-spirale de la Louisiane

FABRICANTS,

164 & 166..Rue du Canal..164 & 166

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE

☞ Tous les genres de crinolines seront vendus en quantité au gré des acheteurs.

Grand assortiment toujours en magasin.

☞ Les personnes qui voudront les meilleures Crinolines et les Corsets les mieux faits sont invitées à visiter notre établissement. 8oct—3m

GIVEN, WATTS & CO,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,

Rue Poydras No 108, Nlle Orléans.

LES font des avances libérales sur les marchandises consignées à leurs amis de New York et de Liverpool. GIVEN, WATTS & Co. 3oct—3m

S. M. DARBY, JR.,

(Ci-devant de la maison DARBY & TREMOULET)

FACTEUR DE COTON

—ET—

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

Rue de la Vieille-Levée, No 97—Nouvelle Orléans, a repris les affaires de commission. Il sollicite l'appui de ses anciens amis et du public. 5oct—1m

CIGARES DE LA HAVANE.

Tabac de la Havane.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a à vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS, au magasin et à la Douane, arrivés par le schooner Morris, 75 000 cigares de la Havane de toutes les grosseurs et de toutes les marques.

10 ballots tabac en feuilles de la Havane, 1 caisse papier à cigarettes.

16sept—1m — J GUMA, No 64, rue Commune.

MARGARET HAUGHERY.

—Successeur de F. D'AQUIN & Co—

Boulangère, rue de la Nlle. Orléans, No 76, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits, biscuits à la crème, biscuits soda, biscuits au beurre, biscuits de Boston, biscuits à l'eau, biscuits pilote, biscuits de marine, biscuits à vin, biscuits français, biscuits doux, biscuits pique-nique, &c., biscuits cru-fuel, gâteaux au gingembre—le tout fait à la machine, et à vendre aux plus bas prix du marché. 15sept—1m

Cigares de la Havane

☞ Reçu par le brick VIOLET, arrivé de la Havane—

107,000 Cigares des marques suivantes:

La Intimidad, Breves, Londres, Gift, Regalia del Rey, Opera, Medianos et Cabarga la Corona, Regalia del Rey et Limenos, Villa y Villar, Breves et Breves Chico.

Attendu sous peu, les marques suivantes:

Cabana y Carbajal, Imperial, Flor de Cuba, Partagas, Cabarga, El Canto de Orion, Figaro, Flor de la Havane, Flor de Vagas &c.

—Constamment en magasin—

Un fort approvisionnement du célèbre Périque de la Louisiane, à chiquer et à fumer; tabac à fumer de la Havane, cigarettes de la Havane, &c,

A vendre en gros et en détail au No 76 de la rue Gravier, coin Carondelet, et rue Carondelet No 46.

JOSEPH SANTINI,
7oct—1M — Importateur.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société, pour les affaires de commission en général, dans cette ville, sous la raison L. GRAND & Co, Bureau, rue Carondelet, No 5.

L. GRAND.
CHS DE RUYTER.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1865.
13sept—12 [illegible]

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE

$250,000 en billets de banques des Etats suivants:

GEORGIE,
ALABAMA, — CAROLINE DU SUD,
— TENNESSEE.
LOUISIANE, VIRGINIE, CAROLINE DU NORD.

Egalement des billets du chemin de fer de Jackson, pour lesquels il sera donné les prix les plus élevés du marché.

J. L. LEVY, courtier,
7 oct—1m. — rue Gravier No 107

AVIS.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison BOULIGNY & ESCLAPON, pour le courtage de coton et de sucre et les affaires de commission en général, dans cette ville, au No 42 de la rue Baronne, coin de la rue Commune.

D. BOULIGNY.
J. ESCLAPON.

7 octobre 1865
7oct—1m

D. BOULIGNY. — T. ESCLAPON.

Bouligny & Esclapon,

Facteurs de Sucre et de Coton,

ET

Marchands-Commissionnaires,

Au coin des rues Commune et Baronne,

8oct—3m — Nouvelle Orléans.

AVIS.

J. B. BONNAVEAU,

TAILLEUR FASHIONABLE,

Rue Royale, No 111, entre St-Louis et Toulouse

PREVIENT ses amis et le public qu'il a ouvert son établissement au local ci-dessus, et sollicite la pratique du public. 8oct—2f

Cigares de la Havane — Cigarettes, Tabac en feuilles, etc.

210.000 cigares de la Havane des marques les plus célèbres [illegible]

[illegible] ballots tabac Vuelta abajo, pour capes et tripes [illegible] récemment, en douane, au débarquement du brick Salvador, des marques [illegible] et Domingo [illegible] arrivés de la Havane.

[illegible] FERRER, Rue Carondelet No 77

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Habillements, [illegible], &c.

Cordes à coton et à laine, PAR HOFFMAN & MARKS,

E. H. Holsicker, Encanteur, Bureau, rue de Chartres, 26.

IL sera vendu, vendredi, 13 du courant, dans leur salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres,

—à 10 heures du matin—

[illegible] lots de marchandises sèches étrangères et du pays, telles que cotons bleus et autres dons, indiennes [illegible], [illegible] et américaines, cotonnades [illegible], cachemire, [illegible], [illegible], [illegible], gilets rouges, blancs et bonnets [illegible] de laine, [illegible] et [illegible], serviettes de table, [illegible] et [illegible].

—[illegible]—

[illegible] lots d'habillements de saison, le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à un encan, venant d'être débarqué du steamer "Geo. Washington", et pour être vendus sans aucune réserve.

—[illegible]—

Un grand assortiment de chambres de voyage et chaussures de dames, chaussures blanches et en couleur, chaussures et casques en [illegible], bonneterie, chapeaux, &c.

—[illegible]—

200 balles Cordes à coton.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 13oct

Marchandises étrangères et américaines.

—Aussi—

Châles laine, mohair, cachemire, et manteaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 69, Chartres.

VENDREDI, 13 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] lots marchandises étrangères et américaines.

—Aussi—

Châles laine et cachemire, et manteaux, [illegible]

Conditions à la vente. 13oct

Vente à l'encan pour clore diverses consignations.

Vin rouge de Bordeaux en barriques et en caisses, vin blanc, vermouth, eaux-de-vie fines, [illegible], champagne, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau No 97, rue Vieille Levée.

SAMEDI, le 14 courant, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin des importateurs, MM. A. Rocheraux & Co, Nos 16 et 18, rue St. Louis, les articles suivants:—

[illegible]

Conditions—à la vente. [illegible]

Meubles—Meubles.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur,

Salle d'encan, No 14 rue de Chartres.

SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve, à sa salle d'encan No 54, rue de Chartres, près Conti.

Un lot de meubles, acajou et noyer, bureaux, tables, lits, chaises, berceuses, lavabos, étagères, pendules, miroirs, &c. &c.

UN COTTAGE SUIT, [illegible]. 13 oct

75,000 bouteilles assorties.

—AUSSI—

Planches et poteaux, ferraille, &c.

Vente de liquidation.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,

Bureau No 54, rue de Chartres.

MARDI, 17 du courant, à midi précis, il sera vendu sans réserve, pour compte de liquidation, et de [illegible], [illegible] Royale—

75 000 bouteilles assorties de vermouth, eau de Cologne, dames-jeannes et vins, &c.

Aussi—Un lot de planches, madriers, poteaux, ferraille, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 13oct

Fonds de Grocerie, Vins et Liqueurs.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,

Salle d'encan No 54, rue de Chartres.

LUNDI, 16 octobre, à 10½ heures du matin, il sera vendu en bloc ou en détail, au coin des rues Erato et Noyades—

Le fonds de la dite grocerie, [illegible] [illegible], Café, Sucre, Vins, [illegible], Vandes, [illegible], Chandelles, Fruits, Vaisselle, Potasse, Barbantéte, Comptoir, Balances, un choix de [illegible] et de divers autres articles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 13oct

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés se sont associés, comme importateurs, droguistes et marchands de médicaments patentés, au No 21 de la rue de Chartres et No 11 de l'Exchange Place, entre les rues Douane et Canal, sous la raison

J. S. MAUNSELL & Co.

Ils reçoivent, en ce moment, de l'Europe, un vaste choix et de première main, un grand assortiment de drogues, produits chimiques, de tous les articles appartenant à leur genre de commerce. Ils recommandent tout particulièrement LES VÉRITABLES MÉDICAMENTS PATENTÉS, LES PARFUMERIES, ARTICLES DE TOILETTE, LES VINS ET LIQUEURS, &c, qui sont garantis VÉRITABLES.

Leurs facilités sont telles qu'ils sont à même d'offrir aux marchands en gros des avantages qui leur permettent d'envoyer leurs ordres à la maison au lieu d'[illegible] aux fabricants, et ils obtiendront ainsi une économie de [illegible] et de temps.

Ils ne sont nullement liés de M. A. T. Toxey, établissement connu, de [illegible] ou [illegible] de [illegible] de J. Wright & Co.

Ils sollicitent les ordres des marchands qu'ils sont convaincus de pouvoir toujours satisfaire.

JOHN S. MAUNSELL,
WILLIAM ROGER.

Références:

MM. Chas Briggs; Thos Hoe; Ant Portier; A Chiapella; L E Forstall; J Norman Jackson; A D Grieff — [illegible]; [illegible]; [illegible]; [illegible]; [illegible]; Pike, [illegible]; Soutier, Garnier & Heirbais

3oct—[illegible]

AVIS DE SOCIÉTÉ.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.

LES soussignés ont formé aujourd'hui, une société pour le COURTAGE DE COTON, sous la raison FERRIDAY, BAUDIER & WOLKHART, au No 77 de la rue Carondelet.

J. C. FERRIDAY,
ci-devant Dubard & Ferriday,
F. BAUDIER,
J. WOLKHART,
ci-devant avec A. S. Comstock.

3oct—1m

AVIS DE SOCIÉTÉ.

EDMOND A. DESLONDE, est, à partir d'aujourd'hui, associé à J. B. Walton, pour les affaires d'encan de propriétés foncières et les affaires de commission, sous la raison J. B. WALTON & DESLONDE.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1865. 7oct—1m

LA société qui existait entre les sieurs A. STURZENEGGER & CH. G. TEICHERT, sous le nom d'A. STURZENEGGER & Co, a été dissoute par le décès de M. C. G. Teichert, et le sieur A. Sturzenegger a été chargé de la liquidation.

Nlle Orléans, 20 septembre 1865.

Veuve C. G. TEICHERT.
A. STURZENEGGER.
14sep—1m — 64, rue de la Douane.

NELLIGAN & VON ZINKEN

46.........Carondelet.........46.

Vendront aux plus bas prix:

BOIS EQUARRIS, MATS et VERGUES, de toute grosseur. Aussi, BOIS DE CHAUFFAGE, en quelque quantité que ce soit.

Les commandes sont remplies avec promptitude. 15sept—1m

Bitters Hongrois de Lahach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend quels qualités sont de [illegible] ou les reconnait [illegible] de [illegible] [illegible] accepter un article similaire. On ne regrette plus le brillant succès [illegible]. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je [illegible] de la [illegible] de [illegible] [illegible]. Les [illegible] seront remplis [illegible] au dépôt principal.

1[illegible]oct☞ — 63, rue Carondelet.

A LOUER,

Pour le 1er novembre, une excellente propriété, située sur la rue Dumaine, entre Rampart et Dorgenois, No 266. S'adresser sur les lieux. 7oct—3

AVIS.

LA société HAYES, SANDERS & CO., a été dissoute, par limitation, en mars 1865.—Le soussigné a repris le courtage de coton et les affaires de Commission à la Nouvelle-Orléans; il s'est associé à JOHN R. WILLIAMS, de la paroisse des Rapides, Lne, sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 48 de la rue de Poydras.

R. W. SANDERS.

[illegible]

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

R. F. DUNN & Co.

MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS.

Rue de la Commune, No 23.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine.

Pour hommes, jeunes garçons et enfants.

Constamment en magasin et à vendre à bas prix.

Ils font des chapeaux sur commande.

Les commandes sont promptement remplies.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

(Fondée en 1836.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilleurs, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis Hornsil, des fourneaux, des barreaux de grille, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

6sep☞ — LEEDS & Co.

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

RUE ST. LOUIS, No 21,

☞ Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, ŒUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplit promptement tous les ordres qui lui sont transmis. 1er septembre

Dr. C. DELERY,

Domicile et Bureau, rue Ste Anne 79, entre Royale et Bourbon.

Consultations de 1 à 3 heures en anglais, en français et en espagnol. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente de propriétés [illegible], Propriétés de valeur améliorées et Terrains dans les 1er, 2me et 3me Districts de cette ville et dans la ville de Jefferson.

PAR G. De FERIET, encanteur,

Bureau No 48, rue Royale, entre Douane et Bienville.

MERCREDI, 18 octobre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés suivantes:

Premier District.

1o—Un lot de terre situé rue Franklin, (entre Gravier et Perdido) [illegible] entre les rues Perdido et Poydras, mesurant plus ou moins 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Franklin, sur 100 pieds de profondeur, [illegible] résidence à deux étages, &c. &c. Louée à bail jusqu'au 1er octobre 1866, à $50 par mois.

2o—Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues Annunciation, Delord, Foucher et Poydras, mesurant plus ou moins 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face rue Annunciation, sur 77 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles—ensemble les bâtiments et améliorations comprenant une maison à deux étages en briques, et les dépendances, No 11.

3o—Un lot de terre dans le même îlot et touchant au précédent, ayant les mêmes dimensions, et les mêmes améliorations No 13. Loués à bail [illegible] $40 par mois chacune, jusqu'au 30 septembre 1866.

Second District.

4o—Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues Royale, Conti, Bourbon et St. Louis, mesurant 31 pieds 7 pouces de face rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, et 38 pieds sur la ligne de fond—ensemble le magasin et la maison de résidence en briques à trois étages, No 57, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1866 à raison de $100 par mois.

Cette propriété sera vendue en bloc avec le terrain ci-dessous décrit.

5o—Un lot de terre dans le même îlot, mesurant 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face rue Conti, sur 126 pieds 3 pouces de profondeur touchant la propriété ci-dessus décrite sur la ligne de fond—ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

6o—Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues Chartres, St. Louis, Conti et Levée, mesurant 20 pieds 7 pouces rue de Chartres, sur 100 pieds de profondeur—ensemble le grand magasin en briques à 4 étages No 105, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1866 à raison de $100 par mois.

7o—Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues des Remparts, St. Philippe, Dumaine et St. Claude, mesurant 40 pieds de face à la rue des Remparts, sur 99 pieds de profondeur—Ensemble la maison double à deux étages Nos 211 et 213.

8o—Quatre lots de terre dans l'îlot compris entre les rues St. Louis, Tremé, Toulouse et Franklin, mesurant, en moyenne, 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Louis, sur 48 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Tremé—Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant les maisons Nos 121, 123 et 125, face à la rue St. Louis, Nos 202 et 204 face à la rue Tremé.

9o—Un grand terrain dans l'îlot compris entre les rues Canal, Franklin, Douane et Tremé; les dits terrains formant l'encoignure des rues Canal et Franklin et mesurant 32 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Franklin.

Troisième District.

10o—Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues de la Levée, Esplanade, Champs Elysées, Francais et Victoire, formant l'encoignure des rues de la Levée et Esplanade, mesurant 34 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, 84 pieds 9 pouces sur la ligne de fond, 130 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade et 128 pieds 1 pouce sur l'autre ligne—Ensemble la maison à deux étages louée à bail jusqu'au 30 septembre 1866, à raison de $70 par mois.

Jefferson City.

11o—Onze lots de terre dans l'îlot compris entre les rues Louisiana Avenue, Delachaise, Laurel et Live Oak, désignés par les lots 13 à 20 de l'îlot No 7, faubourg Plaisance; les dits lots de terre mesurant, plus ou moins, comme suit: les lots Nos 13, 14 et 15, mesurant chacun 32 pieds 3 pouces de face sur Louisiana Avenue, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 16 forme l'encoignure des rues Louisiana Avenue et Live Oak, mesure 32 [illegible] 4 pouces de face sur Louisiana Avenue, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Live Oak; les lots Nos 17 et 18 mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue Live Oak, sur 131 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur; les lots Nos 18, 20, 21 et 22, mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Live Oak, sur 1[illegible] pieds de profondeur; le lot No 23 forme l'encoignure des rues Live Oak et Delachaise; le lot No 23 mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur.

12o—Deux lots de terre dans l'îlot compris entre les rues Pique-mine, Chestnut, Pauleton et Amelia, désignés par les lots Nos 11 et 12, dans l'îlot No 16, faubourg St. Joseph et mesurant chacun 34 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds 7 pouces et 31 pieds de profondeur. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

TERMES ET CONDITIONS.

Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec privilége des vendeurs, et portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à leur maturité, et en cas de non paiement à leur échéance, les dits billets porteront Huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne devra pas être comprise comme donnant le droit de la part du vendeur de réclamer l'intérêt de huit pour cent des dits billets, et en cas de procédures judiciaires pour la collection de ces dits billets Cinq pour cent seront ajoutés au montant pour honoraires d'avocats, et si on ne trouvent des bâtisses assurées pour [illegible] et les polices d'assurance transférées au vendeur.

Actes de vente par devant Guichenet et Magne, notaires publics, aux frais des acquéreurs. 7oct—

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Succession de Madame HENRIETTE LANDREAUX, épouse décédée de Jean Coquenay—No 25,547.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau No [illegible], rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 14 octobre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 septembre 1865, No 25 547 du dossier de la dite Cour, la propriété suivante, dans le Troisième District de cette ville, appartenant à la succession de Madame Henriette Landreaux, épouse décédée de Jean Coquenay—

Un morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, à peu près à trois milles plus bas que la [illegible], borné par la rivière Mississipi et les rues projetées Adams et Chardonnet, et la rue des Grands Hommes, et mesure 361 pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur le fleuve, 14.9 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue projetée Chardonnet, 1871 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur et de face à la rue projetée Adam, 316 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue des Grands Hommes—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à étage, le toit de chevaux, bâtisses briques, couverte en ardoises; une petite maison à étage près de la maison principale, cuisine et autres [illegible] domestiques écurie, magasin, &c.

Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque, divisée en coupons et portant 8 p% d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à maturité et 8 p% par an, de la maturité jusqu'à parfait paiement, avec l'obligation de la part de l'acquéreur de faire assurer les améliorations qui se trouvent sur la propriété pour le montant de toute balance du prix à la satisfaction du vendeur, au bénéfice de ses détenteurs des billets et comprendre la polices d'assurance jusqu'à ce que les billets soient payés et de payer les primes d'assurance, et au défaut de quoi, le vendeur aura le droit de faire assurer la propriété et ajouter le montant des primes d'assurance [illegible] au remboursement et 8 p% d'intérêt en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets ou partie des billets.

Acte de vente, par devant Joseph Cuvillier.

12 sept—Sf par lot.

E. ROGER & Co,

Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

M. CHARLES T. MASE s'occupera des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONS et autres valeurs.

—AUSSI—

CARGAISONS et ventes au dehors. Avances sur consignations. 1er oct—

MODES ET FANTAISIES NOUVELLES.

LA MAISON DERBES débalie en ce moment un grand assortiment d'articles de NOUVEAUTES et de FANTAISIE concernant la toilette des dames et des enfants, tels que CHAPEAUX de tous genres, RUBANS de satin et de velours, FLEURS ARTIFICIELLES, PLUMES haute nouveauté, SOIERIES ET VELOURS, BRODERIES nouvelles, PARURES POUR MARIEES et autres, DENTELLES ET BLONDES haute nouveauté, PASSEMENTERIE RICHE, RESILLES ET GANTERIE. En un mot, en général toutes les fournitures à l'usage des Modistes, qu'elle vend aux prix les plus réduits.

RUE BIENVILLE, No 40, [illegible] Nlle-Orléans, 25 septembre 1865. [illegible]

MODES.

MME ROBERT, précédemment rue du Canal No 188, vient de transférer son magasin de modes au No 179 rue du Canal, à côté de l'église du Christ, entre Dauphine et Bourgogne. Les dames [illegible] ainsi que les marchands ou le commerce [illegible] bien la bonté [illegible] de la clientèle, trouveront [illegible] son nouveau magasin un assortiment varié et choisi de marchandises fraîches du dernier genre, telles que: rubans, dentelles, manteaux, garnitures, fleurs, chapeaux de dames, chapeaux solides, articles de fantaisie, etc. 1er oct—3m

J. GALINIER,

182.......Rue Royale..........182

entre St-Pierre et Toulouse,

AU 1ER ETAGE.

Grand assortiment de marchandises POUR LES MODISTES.

FLEURS FRANÇAISES—CHAPEAUX NOUVEAUX
RUBANS—PLUMES—VELOURS—SOIERIES—
PELUCHES—BLONDES—TULLES—CREPES—
PERLES—FORMES, etc—Ainsi qu'une grande variété d'ARTICLES FANTAISIE pour chapeaux et coiffures.

Nouvelles réceptions d'articles par tous les steamers arrivant de New York. 26sep—1m

AVANCES.

WHEELER & SHEPHERD, marchands commissionnaires, rue Carondelet, No 71, sont prêts à faire des AVANCES LIBÉRALES sur le coton consigné à leurs amis de Liverpool. 26sep—1 m

CHARLES BOUDOUSQUIÉ NOTAIRE,

29......Rue de la Douane......29

3 oct—1m. — Au premier.

Avis.

LE Dr. TRUDEAU, étant de retour en ville, a repris l'exercice de sa profession. Sa résidence est au No. 201, rue du Canal. Il peut être consulté à son bureau, au Dispensaire de la rue Baronne, au coin des rues Baronne et Girod, de midi à deux heures, tous les jours, les dimanches exceptés. 26sep—1m

Mme Vve LEVIEL, Sage-femme.

ETANT de retour en ville, prévient sa clientèle et le public en général, qu'elle reprendra l'exercice de sa profession. Sa demeure est rue St Claude No 361, entre Dumaine et St. Philippe. 7oct—1m

CHARBONS PITTSBURGH ET ANTHRACITE.

Au débarquement, de qualité supérieure, pour les familles, à livrer en grandes ou en petites quantités, aux plus bas prix dans tous les quartiers de la ville. L'anthracite est offerte à bien plus bas prix aux entrepreneurs et aux hôteliers. DAVID STICKNEY, 18sep—1m — rue Carondelet No 6.

LEON PIERRE,

27.....Rue des Petites-Ecuries.....27

COMMISSIONNAIRE ACHETEUR, A PARIS,

Offre ses services aux Importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Savon, [illegible], [illegible], Washboards.

PAR E. ROGER & CO,

O. DEJAN, encanteur.

VENDREDI, 13 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

[illegible] boîtes savon, [illegible] washboards [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 oct

Papiers pour enveloppes et à quincaillerie.

Par E. ROGER & Co.

O. DEJAN, Encanteur.

VENDREDI, [illegible] courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

[illegible] rames papiers pour enveloppes et à quincaillerie, [illegible] assortis.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11oct

Vente de meubles, sans réserve.

PAR E. ROGER & Co.,

O. DEJAN, Encanteur.

Bureau 45 et 47, Vieille Levée.

VENDREDI, 13 courant, il sera vendu à midi au No 44 rue Prytania, entre Erato et Thalia—

Tout le mobilier contenu dans la dite maison, savoir: miroirs, chaises cane, fauteuils en crin, berceuses, chaises en rotin, sofas, bibliothèques, tables à extension, tables en marbre, lits, armoires, bureaux et lavabos provenant de la maison F. Mottard, matelas, oreillers, etc. etc. etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11oct

Succession de Paul Dablieux.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, vendredi prochain, treize octobre 1865, au magasin No 15, rue Vieille Levée.—Les étagères, comptoirs, balances, coffre-fort et autres articles, ainsi qu'un certain nombre de marchandises, groceries, &c., provenant de l'ancienne maison de Dablieux & Grosbel.

Conditions comptant, en billets du Trésor. 11oct—5

Terrain amélioré, dans le Premier District. Vente à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

SAMEDI, 14 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans l'îlot compris entre les rues Johnson, Galvez, Gravier et Perdido. Le dit terrain a quarante-neuf pieds deux pouces de face à la rue Johnson, quarante-quatre pieds cinq pouces de largeur à la ligne du fond, vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et vingt-neuf pieds cinq lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Gravier. Les améliorations comprennent une maison en bois, double et à étage.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente par devant William Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 oct

Propriété foncière dans le Deuxième District—Vente à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

SAMEDI, 14 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé au faubourg Tremé, désigné par le No 4 de l'îlot compris entre les rues Orleans, Prieur, Johnson et Ste Anne. Le dit terrain a 30 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 78 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11oct

Forge et Outils de Forgeron.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur,

Bureau et salle d'encan, coin Chartres et St.-Louis

VENDREDI prochain, 13 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, rue du Canal Carondelet, No 17, entre les rues Tremé et St Claude—

La forge et les outils de forgeron contenus dans la dite boutique, consistant en Enclumes, marteaux, machine à percer, étaux, &c. &c. &c.

La dite forge et ses outils sont d'abord offerts en bloc, et si elle n'était pas ainsi vendue, sera immédiatement après, vendue en détail au gré des acheteurs. 11oc:

Marchandises sèches, Linge fait, Bas, Chaussures, Meubles, &c. &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Jours de vente: Mardi, Jeudi et Samedi.

SAMEDI prochain, 14 courant, à dix heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis, No 114—

300 lots de marchandises assorties, telles que: Indiennes, coton, chaussettes, bas, souliers, chemises, toile à tente, articles de confection, meubles, &c. &c. 13oct

Cabriolet couvert, à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Jours de vente, mardi, jeudi et samedi.

SAMEDI prochain, 14 du courant, à midi, en face de son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, No 114, il sera vendu sans aucune réserve—

Un cabriolet couvert, ou buggy, en bon état.

Conditions—comptant. 13oct

Tabac......Tabac.......Tabac.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, rue Gravier, No 86, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

IL sera vendu, samedi, 14 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—20 caisses tabac natural en feuilles.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 13oct

Articles de fantaisie, marchandises sèches, meubles, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, rue Gravier No 86, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

IL sera vendu, samedi treize du courant, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 171 de la rue Canal, entre les rues Julia et Gravier.—Le contenu du magasin, comprenant: objets de fantaisie, marchandises sèches, meubles, &c.

Conditions comptant, en billets du Trésor. 12 oct

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—William Cooper contre ses créanciers et les créanciers de Cooper & Hubert—No 2[illegible], 437—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable et à ceux de Cooper & Hubert que la cession faite par eux de leurs biens au bénéfice de leurs créanciers a été acceptée par la cour, et que l'assemblée des dits créanciers aura lieu par devant M. Richard Brennan, notaire public, lundi, six novembre 1865, à [illegible] heures, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et élire un syndic; qu'en attendant, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable sont suspendues et que M. Geo B. Lee a été nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour — F. A. WOOLFLEY, Greffier.

Bureau du Greffier, 4 octobre 1865. 5oct—[illegible]

AVIS AUX MARCHANDS.

MM CASSOL & DE LACROIX ont l'honneur d'annoncer aux marchands faisant des affaires aux Attakapas, qu'ils ont établi à la Nouvelle Ibérie une maison de commission. Ils feront l'encan le samedi de chaque semaine, de midi à trois heures; ils s'occuperont aussi de collections et du règlement de comptes. 5 oct—1m

F. DOLHONDE. — J. D. COBB.

F. DOLHONDE & Co. — COBB, DOLHONDE & Co,
FACTEURS DE COTON, — Marchands
Marchands — COMMISSIONNAIRES
COMMISSIONNAIRES — ET EXPEDITEURS,
ET EXPEDITEURS — No 7, North Second
No [illegible] — entre Chesnut et
Nlle-Orléans — Market, St. Louis.

Ils sollicitent [illegible] pour l'achat et la vente de coton, de sucre, de la mélasse de café, des comestibles, des produits de l'Ouest, des fournitures de marine, de la corde et de la toile d'emballage, &c. &c. [illegible]

THOMAS A. PEYTAN,

73.........Rue du Canal..........73

Entre Camp et Magasin.

VEND son grand assortiment de VETEMENS FINS EN GROS ET EN DETAIL à des prix extrêmement bas.

Pour choisir un écrou, un beau [illegible] D'ARTICLES DE TOILETTE. [illegible]

Vins, vermouth, &c, au débarque-

40 barriques VIN ROUGE.
200 caisses VERMOUTH "Cabrié" de J. Bory.
100 EAU DE VIE "Alex Seignette" Rochelle.
[illegible] do do do
[illegible] do COGNAC "Ey [illegible] 1790".

En douane et à vendre par OSCAR BERGIER & CO., Nos 45 et 46, rue Vieille Levée

VINS, EAU-DE-VIE, Liqueurs, Comestibles, etc.

S. QUEYROUZE a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public en général qu'il a transféré son magasin du No 7 rue St. Louis, au No 17 de la même rue.

Léon Queyrouze profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et connaissances qu'il est de retour en cette ville depuis quelques jours et qu'il tient son bureau dans le local ci-dessus mentionné. 7sept—1m

AVIS.

MR L. DE MONTLUZIN, ancien professeur au Collège de la Louisiane et directeur de l'institution de St-Jacques, s'étant fixé à la Nlle-Orléans, prévient la population américaine et les différentes classes d'institutions de cette ville qu'il a l'intention de se consacrer à l'enseignement du français, des langues anciennes, des sciences mathématiques et physiques et du dessin. S'adresser pour tous renseignements aux bureaux du journal l'ABEILLE.

MALADIES SECRETES.

MR. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'École de Paris informe le public qu'étant diplômé de France et aussi le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Gales, Dartres, Fistules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée, Rhumatisme, les Maux de reins, Echauffements, la Chlorose, les Fleurs blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par — E. GAUDOZ,
[illegible] — coin Conti et Bourgogne

MAYER FRERES.

Crescent City Steam Tobacco Works.

(FABRIQUE DE TABAC)

Rue Lafayette, Nos 40 et 42, Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51. Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRÈRES,

Rue Tchoupitoulas, No 51,

Entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle-Orléans, Lne.

Marchands de

Tabac en feuille et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles en gros, auxquels il sera fait un escompte libéral. [illegible]

DEMANDE DE PENSION ET DE CHAMBRE.

ON DEMANDE, pour un monsieur, sa dame et son fils, la pension et des chambres de devant, à proximité des chars. On demande et exige des recommandations. S'adresser, pendant une semaine, à la boîte 381, bureau de Poste.

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks

Grande vente, sans réserve, de 500 lots d'habillements d'automne et d'hiver, vendredi, 13 octobre, à midi.

PAR HOFFMAN & MARKS,

E. H. Holsicker, Encanteur.

Bureau rue de Chartres No 26.

IL sera vendu, vendredi, treize du courant, à midi, dans leur salle d'encan rue de Chartres, No 26—

500 lots d'habillements d'automne—le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à un encan. On vient de le débarquer du steamer George Washington et on le vendra sans une réserve quelconque.

De 10 heures à midi—marchandises sèches &c.

13oct—

Marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI 14 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

100 lots de MARCHANDISES SECHES assorties et de saison, telles que: indiennes, mousseline de laine, ginghams, denims, crêpe, coton blanc et coton écru, jeans du Kentucky, cachemire noire et de fantaisie, satinettes, duck, toile coton, boutons, bas de dames et de messieurs, devants de chemises, mouchoirs de soie noir et de fantaisie, chapeaux de laine, bonnets, couvertes, châles brochés, châles laine et de fantaisie, etc. &c. manchettes, robes, flanelles, collets, corsets, gants, jouets, robes à boites, chemises de gaze et caleçons mérinos, brosses, bleus et [illegible], chemises coton blanc, coton en bobines, &c. &c.

—Egalement—

300 lots d'habillements de saison.

Conditions à la vente. 13 oct

Bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Co,

O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 14 courant, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.

Conditions à la vente. 12oct

Foin! Foin! Foin!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi, 13 octobre 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 82 de la rue Fulton, pour le compte de qui il appartiendra—

100 balles (plus ou moins) foin.

Conditions comptant, en billets du Trésor. 13oct—

Beaux meubles de salon, tapisserie Beauvais et beaux meubles en bois noir, de chambre à coucher—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

E. M. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, mardi, 17 octobre, à 10 heures, dans l'ancienne salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp, au premier, où les meubles ont été transportés—

De beaux meubles de salon, dorés et couverts d'une tapisserie Beauvais, genre Louis XV—15 pièces et 2 jeux rideaux Beauvais et entablements avec les meubles de salon.

De beaux meubles de chambre à coucher, en bois noir, à placage faits sur commande par Mallard, de Paris, avec deux jeux de rideaux brocatelle et satin allant avec les meubles.

On peut voir les meubles à l'endroit de la vente.

La vente sera péremptoire et elle aura lieu que à l'amiable.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8 oct

Piano.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Il sera vendu, vendredi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un excellent Piano Pleyel en parfait état et garanti sous tous les rapports.

Conditions—comptant. 10 oct

Vente sans réserve pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 14 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds 2 1/2 pouces de face à la rue Girod, entre Union et Magnolia, sur 130 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur—Ensemble une maison No 431 ayant six pièces et une chambre non achevée dans les mansardes.

Conditions—Comptant. 11oct

MAGNIFIQUE RÉSIDENCE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 14 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette MAGNIFIQUE RESIDENCE rue St Ferdinand, entre Greatmen, Moreau et Casp, No 94. La maison étant divisée de la manière suivante: Un corridor d'entrée dans le centre deux salons avec portes à coulisses, deux chambres à coucher, une garde-robe et salle à manger derrière servant de salle à manger, deux cabinets, une cave, et un vestibule au dessus donnant sur la cour, touchant à la maison; une cuisine à deux étages; pièces; chambre à coucher; [illegible]; deux citernes, [illegible], [illegible] et [illegible] à [illegible]. La maison et le cabinet sont couverts en ardoise et sont construits sur un terrain mesurant 74 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $3,187 payable, en ou avant juillet 1866, avec intérêt à raison de 8 p% par an en cas de non paiement à son échéance, et la balance Comptant.—Acte de vente par devant A. Boudousquié. 10 oct

BEAUX MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, vendredi, 13 octobre 1865, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un assortiment de salon en bois de rose, se composant de deux sofas, six chaises et deux fauteuils, armoires en acajou et en noyer, bureaux, lits de fer, table de centre dessus en marbre, tables, lavabos, miroirs, étagères en marbre, tablettes avec dessus en marbre, chaises en crin et en canne, porcelaines, verres, montres, gobelets, tapis, candélabres, bibelots, tables en bois, &c.

Aussi—2 belles montres à cordon, une montre et ch ine en or et ainsi qu'un chaîneau No 2.

Conditions comptant. 11oct

SUCCESSION DE FRANÇOISE RÉMY—No 16,[illegible].

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 28 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 2[illegible] septembre 1865, la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlot renfermé par les rues Urquhart, Marais, Union et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à la rue Urquhart sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison bâtie en bois, deux chambres, cabinets et galerie, cuisine de deux pièces avec deux cabinets et galerie, citernes, dépendances, jardin, etc. etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis. Acte par devant P. Cuvillier, notaire public.

13sept—28—Sect, 12 13 oct 28

Ongles rentrés, cors, œils de perdrix, ongles déformés, gonflement des articulations et toutes les maladies du pied guéries par le Dr S. M. BARNETT, chirurgien-pédicure, 13 rue Baronne, près Canal. Il est recommandé par les médecins et chirurgiens de la ville. [illegible]

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et Ste-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, &c.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités. [illegible]

MASSEY, COLLINS & CO.

NOUVEAU [illegible] ALE XX. DE PHILADELPHIE

C'est la meilleure ALE nouvelle qu'il y ait sur le marché. Il en est dépôt chaque [illegible] de Philadelphie et de New York.

Les consignés en vendent par baril, demi baril et en bouteilles, aux marchands, aux bateaux à vapeur aux habitants, aux hôtels et aux familles.

En magasin et à vendre par

J. A. BLAFFER & Co

SEULS AGENTS,

(Successeurs de Wm HASSEY)

Rue Bienville, Nos 27 et 29, et 1er oct—1m. rue de la Nlle Levée, No 28.

LA MAISON BOREE.

MR JOHN [illegible], propriétaire du Restaurant de John, annonce à ses clients et au public qu'il a transporté son établissement au magnifique édifice appelé LA MAISON BOREE et situé au No 101 de la rue du Canal, entre les rues Carondelet et Baronne. [illegible]

JULES [illegible],

—15, BOURBON, près CANAL—

Voulez-vous manger de bonnes huîtres?

Les amateurs trouveront toujours les qui se satisferont dans le nouvel établissement que M. Jules [illegible] vient d'ouvrir.

Un RESTAURANT et fait partie—[illegible] promptement en présentier.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERON.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et toutes syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERON. Le dépuratif est spécialement recommandé à personnes dont le sang est vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, [illegible]